

NOTE D'INFORMATION¹
Bruxelles, le 12 mars 2021

Vidéoconférence des ministres de l'économie et des finances

16 mars 2021

La vidéoconférence des ministres de l'économie et des finances débutera à 10 heures. Elle sera présidée par João Leão, ministre des finances du Portugal.

~ ~ ~

Les ministres débattront de l'état d'avancement des travaux et de la voie à suivre pour relever les défis en matière de fiscalité qui découlent de la numérisation de l'économie.

Ils auront un échange de vues sur des questions liées à la reprise économique en Europe, notamment la conjoncture et les perspectives économiques, la réponse apportée à la crise de la COVID-19 en matière de politique budgétaire et la mise en œuvre de la facilité pour la reprise et la résilience.

La présidence informera les ministres de la procédure à suivre pour adopter des conclusions sur la stratégie en matière de paiements de détail.

Les ministres seront également informés sur les résultats de la réunion des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales du G20, qui s'est tenue le 26 février. Ils feront le point sur les préparatifs des réunions de printemps du G20 et du FMI, qui se tiendront du 7 au 10 avril.

La présidence présentera l'état d'avancement des propositions législatives relatives aux services financiers. Les ministres prendront également note de l'état de mise en œuvre des directives sur les services financiers.

~ ~ ~

*Le **dialogue macroéconomique au niveau politique** se déroulera par vidéoconférence le 15 mars à 11 h 30. La présidence actuelle et les deux prochaines présidences, la Commission, la présidente de la BCE et le président de l'Eurogroupe auront un échange de vues avec les partenaires sociaux sur les perspectives économiques et l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur le marché du travail de l'UE, en mettant l'accent sur les défis auxquels devront répondre les plans pour la reprise et de résilience et les perspectives qu'ils offrent.*

L'Eurogroupe tiendra une vidéoconférence à 15 heures en configuration ordinaire. Il se concentrera sur l'incidence sectorielle et les changements structurels provoqués par la pandémie de COVID-19 dans la zone euro, sur l'état d'avancement des mesures de soutien budgétaire, sur le 9^e rapport au titre de la surveillance renforcée concernant la Grèce et sur les préparatifs des réunions internationales. À 18 heures, en "configuration ouverte" (27 États membres), les ministres prépareront le sommet de la zone euro de mars, en mettant l'accent sur le rôle international de l'euro.

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Conférences de presse (virtuelles):

- après la réunion de l'Eurogroupe (*lundi soir*)
- après la vidéoconférence des ministres de l'économie et des finances (*mardi après-midi*)

[Page de la vidéoconférence](#)

[Page de la réunion de l'Eurogroupe](#)

[Conférences de presse et événements publics par transmission vidéo](#)

[Vidéoconférence - transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG4\), et galerie de photos](#)

[Vidéoconférence de l'Eurogroupe - transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG4\), et galerie de photos](#)

Défis fiscaux soulevés par la numérisation

Les ministres procéderont à un échange de vues pour faire le point de la situation et examiner la voie à suivre concernant les défis fiscaux soulevés par la numérisation.

La Commission sera invitée à exposer les grandes lignes de ses projets dans ce domaine d'action.

La discussion aura lieu avant la réunion du Conseil européen de mars, lors de laquelle la "taxation de l'économie numérique" devrait également figurer à l'ordre du jour.

L'UE attend un consensus mondial dans le contexte des négociations en cours dans le format OCDE/G20. Le délai fixé à mi-2021 approchant, ces négociations entrent désormais dans une phase cruciale.

Lors de leur réunion du 26 février, les ministres des finances et les gouverneurs des banques centrales du G20 ont confirmé leur volonté de "parvenir à une solution consensuelle au niveau mondial d'ici la mi-2021".

Cette solution consensuelle au niveau mondial devrait s'appuyer sur deux piliers, tous deux considérés essentiels:

- Pilier 1 - de nouvelles règles sur la "présence imposable" (sans présence physique traditionnelle d'une entreprise) et la part des bénéfices devant être imposée dans une juridiction fiscale donnée;
- Pilier 2 - de nouvelles règles pour garantir que les entreprises opérant à l'échelle internationale acquittent un taux minimum d'impôt afin de protéger l'assiette fiscale des États contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices.

Tout accord conclu au sein de l'OCDE nécessitera également une phase de mise en œuvre. Au niveau de l'UE, il reste encore à vérifier lesquels de ses éléments nécessiteront de modifier la législation nationale ou des accord internationaux, ou de nouvelles propositions législatives de la Commission européenne.

Pendant que l'OCDE finalise ses travaux, les États membres de l'UE ont suspendu leurs discussions au sein du Conseil sur les propositions législatives visant à relever les défis fiscaux soulevés par la numérisation pour les entreprises (la proposition relative à la taxe sur les services numériques et celle sur la présence numérique significative, présentées par la Commission en 2018).

Entre-temps, au niveau de l'UE, dans le contexte de la poursuite des travaux sur les ressources propres de l'UE, la Commission devrait présenter, au cours du premier semestre de 2021, une proposition relative à une redevance numérique, une source de recettes supplémentaire pour le budget de l'UE.

Dans ses conclusions du 27 novembre 2020 sur une fiscalité équitable et efficace en période de relance, sur les défis fiscaux liés à la transformation numérique et sur la bonne gouvernance fiscale dans l'UE et au-delà, le Conseil a fait part de son consensus sur un certain nombre de points spécifiques concernant la "taxation de l'économie numérique". Il:

- a rappelé les conclusions du Conseil européen de juillet 2020, dans lesquelles il est indiqué que, au cours du premier semestre de 2021, la Commission présentera une proposition relative à une redevance numérique, et a invité la Commission à tenir également compte des négociations en cours au sein du Cadre inclusif sur le BEPS de l'OCDE;
- s'est félicité des rapports de l'OCDE sur les "blueprints" des premier et second piliers, et a confirmé qu'il continue de soutenir les travaux menés au sein du Cadre inclusif sur le BEPS de l'OCDE en vue de parvenir à une solution consensuelle au niveau mondial d'ici la mi-2021;
- a demandé à la Commission de continuer à assurer activement un suivi et à fournir aux États membres une expertise en ce qui concerne les aspects liés au droit de l'UE;
- a exprimé la volonté de l'UE et de ses États membres d'examiner les possibilités de mettre en œuvre, par des moyens juridiques appropriés, l'accord mondial à conclure dès que possible au sein du Cadre inclusif sur le BEPS de l'OCDE;
- a rappelé que le Conseil européen évaluera la question en mars 2021, et a demandé à la Commission de contribuer, sur cette base, aux travaux préparatoires pertinents menés au sein du Conseil sur la voie à suivre conformément au droit de l'UE, afin de relever les défis fiscaux que pose l'économie numérique, y compris en l'absence d'un consensus international d'ici la mi-2021.

[Fiscalité équitable et efficace:le Conseil adopte des conclusions \(communiqué de presse, 27 novembre 2020\)](#)
[Imposition de l'économie numérique \(informations générales\)](#)

Reprise économique dans l'Union européenne

a) Situation et perspectives économiques

Les ministres procéderont à un échange de vues sur la situation et les perspectives économiques actuelles.

Le président de l'Autorité bancaire européenne, José Manuel Campa, sera invité à faire part de son point de vue sur la situation économique et financière dans l'UE. Le vice-président de la Banque centrale européenne, Luis de Guindos, présentera les dernières prévisions de la BCE.

Selon les prévisions économiques de la Commission de l'hiver 2021, l'économie de la zone euro connaîtra une croissance de 3,8 % tant en 2021 qu'en 2022, et l'économie de l'UE enregistrera une croissance de 3,7 % en 2021 et de 3,9 % en 2022.

Après avoir affiché une forte croissance au troisième trimestre 2020, l'activité économique s'est contractée à nouveau au quatrième trimestre, lorsqu'une deuxième vague de la pandémie a déclenché de nouvelles mesures de confinement. Ces mesures étant toujours en place, l'économie de l'UE comme celle de la zone euro devraient se contracter au premier trimestre 2021. La croissance économique devrait reprendre au printemps et s'intensifier en été, au fur et à mesure de l'avancement des programmes de vaccination et du relâchement progressif des mesures de confinement. La reprise devrait aussi être soutenue par l'amélioration des perspectives pour l'économie mondiale.

Les prévisions de la Commission mettent également en évidence le fait que les incidences économiques de la pandémie demeurent inégales d'un État membre à l'autre, et tablent sur une reprise à vitesse très variable. Ces différences s'expliquent en partie par le fait que la composition sectorielle de l'économie diffère d'un État membre à l'autre. Même au sein d'un même secteur, l'impact économique sur un territoire dépend de caractéristiques spécifiques, telles que l'intensité des restrictions ou la situation sanitaire.

Aucun État membre ne devrait avoir retrouvé son rythme de croissance d'avant la crise d'ici la fin de la période de prévision, en 2022.

[Prévisions économiques de l'hiver 2021 \(Commission européenne\)](#)

b) Réponse apportée en matière budgétaire à la crise de la COVID-19

La Commission européenne présentera sa communication intitulée "Un an après le début de la pandémie de COVID-19: la réponse apportée en matière de politique budgétaire", dans laquelle elle fournit aux États membres des orientations générales sur la conduite de la politique budgétaire.

Les ministres seront invités à procéder à un échange de vues, en tenant compte de la situation et des perspectives économiques actuelles.

En vue de l'élaboration des programmes de stabilité ou de convergence des États membres, qui doivent être présentés en avril, la communication de la Commission fournit des orientations visant à faciliter la coordination des politiques budgétaires. Elle précise qu'il convient de maintenir de la souplesse dans la politique budgétaire et met en garde contre un retrait prématuré du soutien budgétaire. Lorsque les risques sanitaires seront moindres, les politiques budgétaires devraient progressivement se tourner vers des mesures plus ciblées et prospectives qui favorisent une reprise résiliente et durable. Les politiques budgétaires devraient en outre tenir compte de l'incidence de la facilité pour la reprise et la résilience.

La Commission devrait fournir des orientations plus détaillées en matière de politique budgétaire dans son paquet de printemps du Semestre européen.

En ce qui concerne la clause dérogatoire générale, activée en mars 2020, la Commission estime que la décision sur la désactivation ou le maintien devrait se fonder sur des critères quantitatifs, en particulier le niveau de l'activité économique dans l'UE ou la zone euro par rapport aux niveaux atteints avant la crise (fin 2019). Elle réalisera son évaluation compte tenu des prévisions du printemps 2021, qui devraient être publiées durant la première moitié du mois de mai. Elle estime que d'après les premières indications dont on dispose actuellement, il conviendrait de continuer à appliquer la clause dérogatoire générale en 2022 et de la désactiver à partir de 2023. Elle souligne en outre que les situations propres à chaque pays continueront d'être prises en considération après la désactivation de la clause dérogatoire générale.

Dans sa communication, la Commission confirme par ailleurs son intention de relancer le débat public sur le cadre de gouvernance économique lorsque la reprise se sera installée.

c) Mise en œuvre de la facilité pour la reprise et la résilience

Les ministres feront le point sur la mise en œuvre de la facilité pour la reprise et la résilience et sur les progrès accomplis dans la ratification de la décision relative aux ressources propres.

La présidence présentera un aperçu de l'état d'avancement des travaux. Les ministres débattront en outre des priorités des plans pour la reprise et la résilience à la suite de l'échange de vues qu'ils ont eu sur ces plans en janvier et février.

Le règlement établissant la facilité pour la reprise et la résilience est entré en vigueur le 19 février. Cela signifie que les États membres peuvent désormais présenter officiellement à la Commission leurs plans pour la reprise et la résilience, une fois ceux-ci prêts. Ils ont en principe jusqu'au 30 avril pour ce faire.

Lorsqu'un plan sera présenté, la Commission disposera généralement d'un maximum de deux mois pour l'évaluer. Puis, le Conseil devra adopter sa décision sur l'approbation définitive du plan dans un délai de quatre semaines.

Une fois les plans approuvés, la Commission signera des conventions de subvention et des accords de prêt avec les États membres, engagera des ressources et procédera au versement du préfinancement (13 % du total des subventions et prêts) dans un délai de deux mois. Toutefois, ces ressources ne pourront être engagées que si la décision relative aux ressources propres a été ratifiée d'ici là.

[Plan de relance de l'UE: le Conseil adopte la facilité pour la reprise et la résilience \(communiqué de presse, 11 février 2021\)](#)

[Un plan de relance pour l'Europe \(informations générales\)](#)

[Décision relative aux ressources propres - notifications formelles](#)

Conclusions du Conseil sur la stratégie en matière de paiements de détail pour l'UE

La présidence communiquera aux ministres des informations sur la procédure relative à l'adoption des conclusions du Conseil sur la stratégie en matière de paiements de détail.

Le Conseil devrait adopter les conclusions, sans discussion, lors de la réunion du Conseil Agriculture et pêche 22-23 Mars.

La stratégie en matière de paiements de détail a été présentée par la Commission le 24 septembre 2020, dans le cadre de son ensemble de mesures sur la finance numérique. Dans le contexte d'une innovation numérique rapide affectant le marché des paiements de détail, elle établit un cadre unique, cohérent et global pour la poursuite du développement de ce marché.

La stratégie vise principalement:

- à créer des conditions propices au développement des paiements instantanés et de solutions de paiement paneuropéennes;
- à protéger les consommateurs et à garantir la sécurité des solutions de paiement;
- à réduire la dépendance de l'UE à l'égard des grands acteurs mondiaux dans ce domaine.

Dans le projet de conclusions approuvé au niveau technique, le Conseil se félicite de la communication très complète de la Commission et en soutient les objectifs généraux. Il insiste, en particulier, sur les objectifs consistant à promouvoir une utilisation généralisée des paiements instantanés, parallèlement à d'autres solutions de paiement, à disposer d'un ensemble d'instruments législatifs permettant de relever les défis posés par la transformation numérique et à promouvoir un écosystème de paiements innovant, ouvert, résilient, sûr et inclusif.

Le Conseil est également favorable à ce qu'un accent particulier soit mis sur la protection des consommateurs et sur les efforts visant à favoriser le développement de solutions paneuropéennes.

Les conclusions exposent les priorités détaillées du Conseil concernant les quatre "piliers" des mesures stratégiques que recense la Commission:

- le traitement de questions liées à des solutions de paiement de plus en plus numériques et instantanées;
- les enjeux en matière d'innovation et de compétitivité;
- les aspects des systèmes de paiement de détail et d'autres infrastructures de soutien liés à l'accès et à l'interopérabilité;
- la dimension internationale.

[Projet de conclusions du Conseil sur une "stratégie en matière de paiements de détail pour l'UE"](#)

[Communication de la Commission sur une "stratégie en matière de paiements de détail pour l'UE"](#)

Coopération internationale

a) Suivi de la réunion des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales du G20 le 26 février 2021

La présidence et la Commission ont communiqué aux ministres des informations sur les résultats d'une réunion qui s'est tenue entre les ministres des finances et les gouverneurs des banques centrales du G20 le 26 février 2021.

Il s'est agi de la première réunion de ce type sous la présidence italienne du G20. Elle s'est concentrée sur l'avenir de l'économie mondiale et les mesures stratégiques connexes à la suite de la pandémie de COVID-19. Les ministres des finances et les gouverneurs des banques centrales du G20 ont discuté de la manière de faire avancer le programme en matière de fiscalité internationale; de la réglementation financière, de l'inclusion financière et de la finance durable; et de la manière dont la communauté internationale pourrait protéger les biens communs mondiaux, notamment la santé mondiale et l'environnement, d'une façon durable et inclusive.

b) Préparation des réunions de printemps du G20 et du FMI, qui se tiendront du 7 au 10 avril 2021

La présidence informera également les ministres de la préparation des réunions financières internationales qui doivent se tenir en format virtuel au mois d'avril, à savoir:

- la réunion des ministres des finances et des gouverneurs de banques centrales du G20, le 7 avril; et
- la réunion du Comité monétaire et financier international (CMFI), le 8 avril.

Le Conseil devrait approuver le mandat de l'UE pour la réunion du G20 et une déclaration au CMFI faite au nom de l'UE, par procédure écrite.

[Pour en savoir plus sur la présidence italienne du G20 en 2021](#)

Législation sur les services financiers

La présidence communiquera aux ministres des informations actualisées sur les propositions législatives dans le domaine des services financiers.

Les ministres seront également invités à prendre note de l'état d'avancement de la mise en œuvre des directives sur les services financiers.

[Note de mars 2021 sur l'état d'avancement des travaux sur les dossiers législatifs concernant les services financiers](#)

[Union bancaire \(informations générales\)](#)

[Union des marchés des capitaux \(informations générales\)](#)

[Finance numérique \(informations générales\)](#)
